



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2017-12002

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-05-002 - CDAC : décisions de la réunion du 5 décembre 2017 : Simply Market à Sorigny, Intermarché Super à Descartes et Lidl à Loches (1 page)	Page 3
37-2017-12-06-001 - Cour d'appel d'Orléans : décision portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (2 pages)	Page 5
37-2017-12-06-002 - Cour d'appel d'Orléans : décision portant délégation de signature en matière de marché public - pouvoir adjudicateur (2 pages)	Page 8

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-05-002

CDAC : décisions de la réunion du 5 décembre 2017 :
Simply Market à Sorigny, Intermarché Super à Descartes
et Lidl à Loches

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

Réunie le 05 décembre 2017 à 14h00, la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire a accordé un avis favorable à la demande d'avis valant autorisation commerciale pour l'extension de 1427 m² de surface de vente d'un commerce de détail à vocation alimentaire, la création d'un point de retrait permanent pour l'achat au détail de 3 pistes et la création de 4 boutiques dont les enseignes sont encore inconnues (2 cellules à prédominance alimentaire, et 2 cellules à prédominance non alimentaire), de 413 m² de surface de vente totale – au centre commercial de l'enseigne « Simply Market » de la commune de Sorigny (37 250)

Signature M. le Sous-Préfet de CHINON Samuel GESRET, président de la commission

Réunie le 05 décembre 2017 à 15h00, la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire a accordé un avis favorable à la demande d'avis valant autorisation d'exploitation commerciale pour l'extension de 375,91 m² de surface de vente d'un commerce de détail à vocation alimentaire de l'enseigne « Intermarché Super », situé Avenue Jean Monnet, sur la commune de Descartes (37 160).

Signature M. le Sous-Préfet de CHINON Samuel GESRET, président de la commission

Réunie le 05 décembre 2017 à 15h00, la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire a accordé un avis favorable à la demande d'avis valant autorisation d'exploitation commerciale pour la création, par transfert-extension depuis le magasin situé sur la commune de Perrusson, d'un magasin à prédominance alimentaire de l'enseigne « LIDL » d'une surface de vente de 1 286,40 m² situé 35 Route de Vauzelles, sur la commune de Loches (37 600).

Signature M. le Sous-Préfet de CHINON Samuel GESRET, président de la commission

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-06-001

Cour d'appel d'Orléans : décision portant délégation de
signature d'ordonnateur secondaire

**MINISTERE DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL D'ORLEANS**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

**LE PREMIER PRESIDENT
DE LA COUR D'APPEL D'ORLEANS
Et
LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu les articles R312-65 et D312-66 du code de l'organisation judiciaire,

Vu le décret du 16 novembre 2017 portant nomination de Madame Florence PEYBERNES aux fonctions de première présidente de la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 5 décembre 2017,

Vu le décret du 9 février 2012 portant nomination de Madame Martine CECCALDI aux fonctions de procureur général près la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 16 mars 2012,

DECIDENT :

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes des juridictions de la cour d'appel est donnée à Madame Hélène MICHELOT, Directrice des services de greffe judiciaires, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'Orléans

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène MICHELOT, délégation est donnée :

- dans les mêmes conditions à Madame Thérèse GARCIA, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire,
- dans les mêmes conditions à Madame Elsa POINTEREAU, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire, chef du pôle chorus,
- dans la limite des opérations relevant du titre 2 (programme 166) à Madame Jeanne-Marie LECLERC, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines,

Article 3 :

La présente décision sera notifiée aux délégataires désignées ci-dessous, diffusée aux présidents des tribunaux de grande instance du ressort de la cour d'appel et aux procureurs de la République près lesdits tribunaux, aux directeurs de greffe et chefs de greffe du ressort, aux présidents des tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes du ressort, transmise au directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du Loiret, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques de la région Bourgogne et publiée au recueil des actes administratifs des préfectures du ressort.

Fait à Orléans, le 6 décembre 2017

Le Procureur Général

Martine CECCALDI

La Première Présidente

Florence PEYBERNES

Spécimen de signatures des délégataires :

Hélène MICHELOT	Jeanne-Marie LECLERC
Thérèse GARCIA	

	Elsa POINTEREAU
--	------------------------

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-12-06-002

Cour d'appel d'Orléans : décision portant délégation de
signature en matière de marché public - pouvoir
adjudicateur

**MINISTERE DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL D'ORLEANS**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE MARCHE PUBLIC
POUVOIR ADJUDICATEUR**

**La Première Présidente de la Cour d'Appel d'Orléans,
et
le Procureur Général près ladite Cour,**

Vu les articles R312-65 et R312-67 du code de l'organisation judiciaire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le décret du 16 novembre 2017 portant nomination de Madame Florence PEYBERNES aux fonctions de première présidente de la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 5 décembre 2017,

Vu le décret du 9 février 2012 portant nomination de Madame Martine CECCALDI aux fonctions de procureur général près la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 16 mars 2012

DECIDENT :

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation conjointe de leur signature est donnée, à Madame Hélène MICHELOT, directrice des services de greffe judiciaires, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'Orléans, afin de nous représenter pour tous les actes et décisions relevant du pouvoir adjudicateur, pour le choix de l'attributaire et la signature des marchés relatifs à des fournitures et services qui peuvent être considérés comme homogènes en raison de leur caractéristiques propres ou parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle au sens de l'article 27 du code des marchés publics.

Article 2 :

A compter de ce jour, délégation conjointe de leur signature est donnée :

1/ Pour l'émission des bons de commande en exécution des marchés publics quel que soit le montant,

2/ Pour les commande passées de gré à gré, dans la limite de 15 000 € hors taxe (montant annuel cumulé au niveau du ressort)
à :

- Madame Jeanne-Marie LECLERC, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines, pour les dépenses relatives à la ligne budgétaire régionale des crédits de formation,
- Monsieur Jean ROBERT, directeur des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion de la formation, pour les dépenses relatives à la ligne budgétaire régionale des crédits de formation,
- Madame Martine SCHWEITZER, directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe de la cour d'appel d'Orléans, pour les dépenses de fonctionnement de la cour d'appel et de la gestion du site du palais de justice d'Orléans,
- Monsieur Sébastien GUIOT, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe du tribunal de grande instance d'Orléans, responsable de la cellule budgétaire dudit tribunal, pour les dépenses de fonctionnement des juridictions de l'arrondissement d'Orléans,
- Madame Nathalie PIT, directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe du tribunal de grande instance de Montargis, responsable de la cellule de gestion dudit tribunal, pour les dépenses de fonctionnement des juridictions de l'arrondissement ce Montargis,
- Madame Stéphanie CLOTTERIOU, directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe du tribunal de grande instance de Blois, responsable de la cellule de gestion dudit tribunal, pour les dépenses de fonctionnement des juridictions de l'arrondissement de Blois.

- Monsieur Philippe CARIOU, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe du tribunal de grande instance de Tours, responsable de la cellule budgétaire dudit tribunal, pour les dépenses de fonctionnement des juridictions de l'arrondissement de Tours.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire, délégation conjointe de sa signature est donnée, dans les termes de l'article 1, à :

- Madame Thérèse GARCIA, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire,
- Madame Elsa POINTEREAU, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire,

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs de greffe désignés à l'article 2, délégation conjointe de leur signature est donnée, dans les termes de cet article, aux responsables suivants :

- Madame Armelle CHARBONNEAU, directrice des services de greffe judiciaires, chef de service à la cour d'appel d'Orléans, et Luana ZANNOU, directrice des services de greffe judiciaires placée, déléguée en tant que responsable de la gestion du site du palais de justice d'Orléans, suppléantes de Madame Martine SCHWEITZER,
- Monsieur Loïc ODY, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe du conseil des prud'hommes d'Orléans, Monsieur Eric SOLEILHAVOUP, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe adjoint du tribunal de grande instance d'Orléans et Pascal NIOCHE, directeur des services de greffe judiciaires, chef de service au tribunal de grande instance d'Orléans, suppléants de Monsieur Sébastien GUIOT,
- Monsieur Pierre COUSSY, directeur des services de greffe judiciaires, adjoint de la directrice de greffe du tribunal de grande instance de Montargis, suppléant de Madame Nathalie PIT,
- Madame Sandra COURAULT, directrice des services de greffe judiciaires, adjointe de la directrice de greffe du tribunal de grande instance de Blois, suppléante de Madame Stéphanie CLOTTERIOU,
- Madame Martine CERBELAUD, directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe du tribunal d'instance de Tours, suppléante de Monsieur Philippe CARIOU,

Article 5 :

La présente décision sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessous, diffusée aux présidents des tribunaux de grande instance du ressort de la cour d'appel et aux procureurs de la République près lesdits tribunaux, aux directeurs de greffe et chefs de greffe du ressort, aux présidents des tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes du ressort, transmise au directeur régional des finances publiques de la région Centre et du Loiret, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques de la région Bourgogne et publiée au recueil des actes administratifs des préfectures du ressort.

Fait à Orléans, le 6 décembre 2017

Le Procureur Général

Martine CECCALDI

La Première Présidente

Florence PEYBERNES